

Paris, le 16 mars 2017

Réforme européenne de l'audiovisuel : les jeunes doivent être mieux protégés contre l'exposition à la publicité pour des boissons alcoolisées

Alors que la Directive européenne sur les services de médias audiovisuels est en cours de révision, l'ANPAA invite les eurodéputés et le gouvernement français à défendre une position forte pour protéger la santé des consommateurs les plus vulnérables que sont les enfants et les mineurs.

Prenant acte du bouleversement du paysage audiovisuel par la place prépondérante d'Internet, la Commission européenne a lancé une révision de la directive « Services de médias audiovisuels » (SMA). Celle-ci régit les règles relatives aux communications commerciales audiovisuelles (publicité télévisée, parrainage, téléachat et placement de produit).

Principale innovation, le projet prévoit d'intégrer, dans le champ de la directive, les plateformes de partage de vidéos. Une bonne nouvelle pour l'ANPAA qui dénonce régulièrement les abus de l'émission *Recettes Pompettes* diffusée sur YouTube, qui défie les règles du CSA en faisant la promotion de la consommation massive d'alcool¹.

Parmi les autres objectifs affichés de la révision figurent **l'allégement de la réglementation au profit de l'autorégulation et de la corégulation, et la facilitation du placement de produit et du parrainage**. Sur ces deux points, l'ANPAA et l'alliance européenne EURO CARE alertent sur les risques liés à une plus grande exposition des enfants et des mineurs au marketing pour des boissons alcoolisées et des denrées alimentaires à forte teneur en graisses, en sel/sodium et en sucres (HFSS).

Selon un rapport de la Cour des comptes publié en 2016, **les dépenses publicitaires dédiées à l'alcool sont en augmentation constante, notamment sur Internet où elles ont augmenté de plus de 45%**. Or il est prouvé que la publicité pour l'alcool augmente la propension des jeunes à consommer de l'alcool et que, s'ils en consomment déjà, ils en boivent en plus grande quantité et plus souvent². En témoigne l'augmentation préoccupante des alcoolisations ponctuelles importantes (API) : en France, 50 % des jeunes de 17 ans s'adonnent au moins une fois par mois à des API et 22 % de manière répétée (plus de 3 fois par mois).

Plutôt que d'assouplir les règles actuelles, la révision de la Directive SMA doit être vue comme l'opportunité de traiter ce problème. Limiter l'exposition à la publicité pour des produits mauvais pour la santé est d'ailleurs l'une des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé en matière de prévention des maladies non transmissibles.

¹ <http://www.anpaa.asso.fr/presse/espace-presse/868-13-fevrier-2017-recettes-pompettes-fausses-provocations-irresponsabilite-mediatique>

² Anderson et al. (2009) Impact of alcohol advertising and media exposure on adolescents' alcohol use: a systematic review of longitudinal studies. *Alcohol* 44(3), 229-243

Principales recommandations de l'ANPAA et d'EUROCARE

- **Supprimer la notion d'autorégulation.** L'autorégulation et les engagements volontaires n'ont, jusqu'à ce jour, pas permis de répondre efficacement aux défis de santé publique que nous connaissons aujourd'hui ;
- **Reconnaitre comme objectif la réduction de l'exposition des jeunes au marketing alcool ;**
- **Exclure l'alcool et les denrées alimentaires HFSS des opérations de placement de produit et de parrainage ;**
- **Conserver la référence au modèle de profils nutritionnels de l'OMS ;**
- **Etendre la législation à tous les médias, réseaux sociaux inclus ;**
- **Permettre aux Etats membres de limiter la diffusion de programmes étranger pour des raisons de santé publique** (dérogation au principe du pays d'origine).

[Retrouvez notre analyse de la Directive sur les services de médias audiovisuels](#)

Contact :

Myriam Savy, chargée de mission Plaidoyer

01 42 33 52 89

myriam.savy@anpaa.asso.fr

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).